



Conseil Municipal du 25 mars 2022

Note de Synthèse accompagnant
le vote du Compte Administratif
2021 et du Budget Primitif 2022
de la Ville

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif.

Sommaire

- I. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population
- II. Priorités du budget
- III. Ressources et charges des sections de fonctionnements et d'investissement : évolution, structure
- IV. Montant du budget consolidé et des budgets annexes
- V. Niveau d'endettement de la collectivité
- VI. Capacité de désendettement
- VII. Taux d'endettement
- VIII. Niveaux des taux d'imposition
- IX. Principaux ratios
- X. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

I. Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

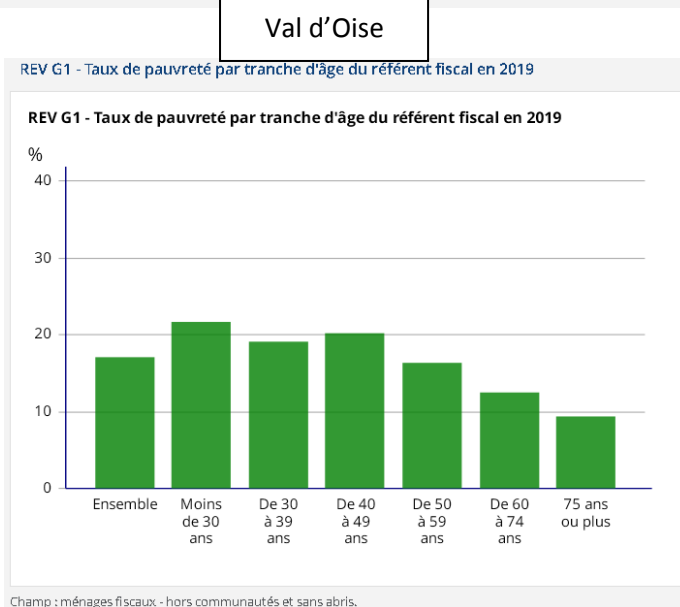
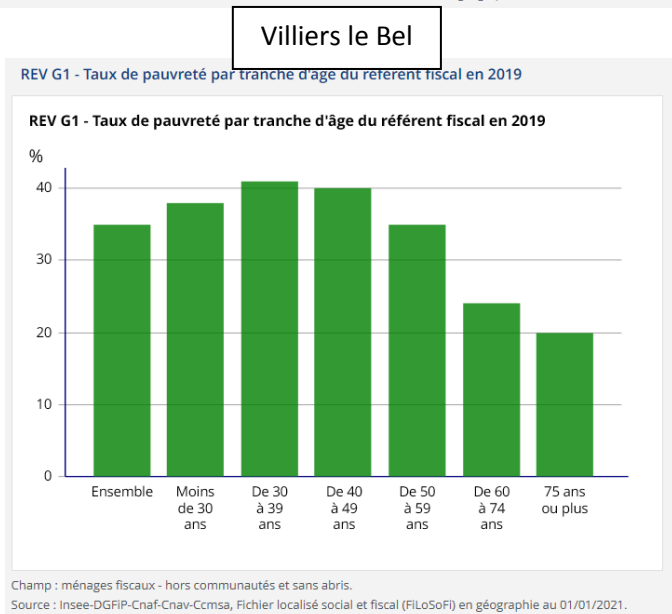
A. Evolution de la population de Villiers le Bel de 2016 à 2021

EVOLUTION DE LA POPULATION SUR 6 EXERCICES						
EXERCICES	2021	2020	2019	2018	2017	2016
POPULATION	28 423	28 157	27 519	27 880	27 917	27 599

B. Données sociales comparatives Villiers le Bel et département du Val d'Oise (derniers chiffres INSEE publiés : 2019)

Villiers le Bel		Val d'Oise	
REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2019			
	2019		2019
Nombre de ménages fiscaux	9 640	Nombre de ménages fiscaux	123 744
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	31 123	Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	368 220
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	15 560	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 400
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	45	Part des ménages fiscaux imposés (en %)	58,8

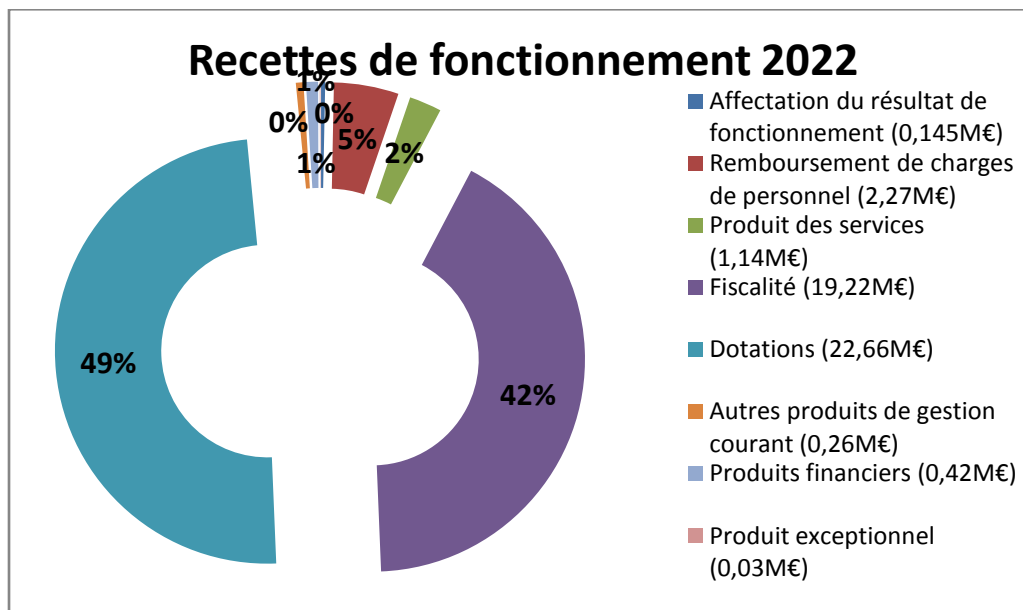
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2021.



C. Potentiel fiscal et financier comparatif ville et moyennes nationales de la strate

POTENTIEL FISCAL ET FINANCIER			Valeurs par habitant pour la commune (pop DGF) 2021		Moyennes nationales de la strate	
INFORMATIONS FISCALES (N-2)	Potentiel fiscal 2021	Potentiel financier 2021	Potentiel fiscal 2021	Potentiel financier 2021	Potentiel fiscal 2021	Potentiel financier 2021
Trois taxes	16 384 605 €		579,94 €			
Quatre taxes	21 822 372 €	27 084 030 €	772,42 €	958,66 €	1 120,13 €	1 223,38 €

D. Part des dotations et de la fiscalité – Comparaison Villiers le Bel et autres collectivités locales

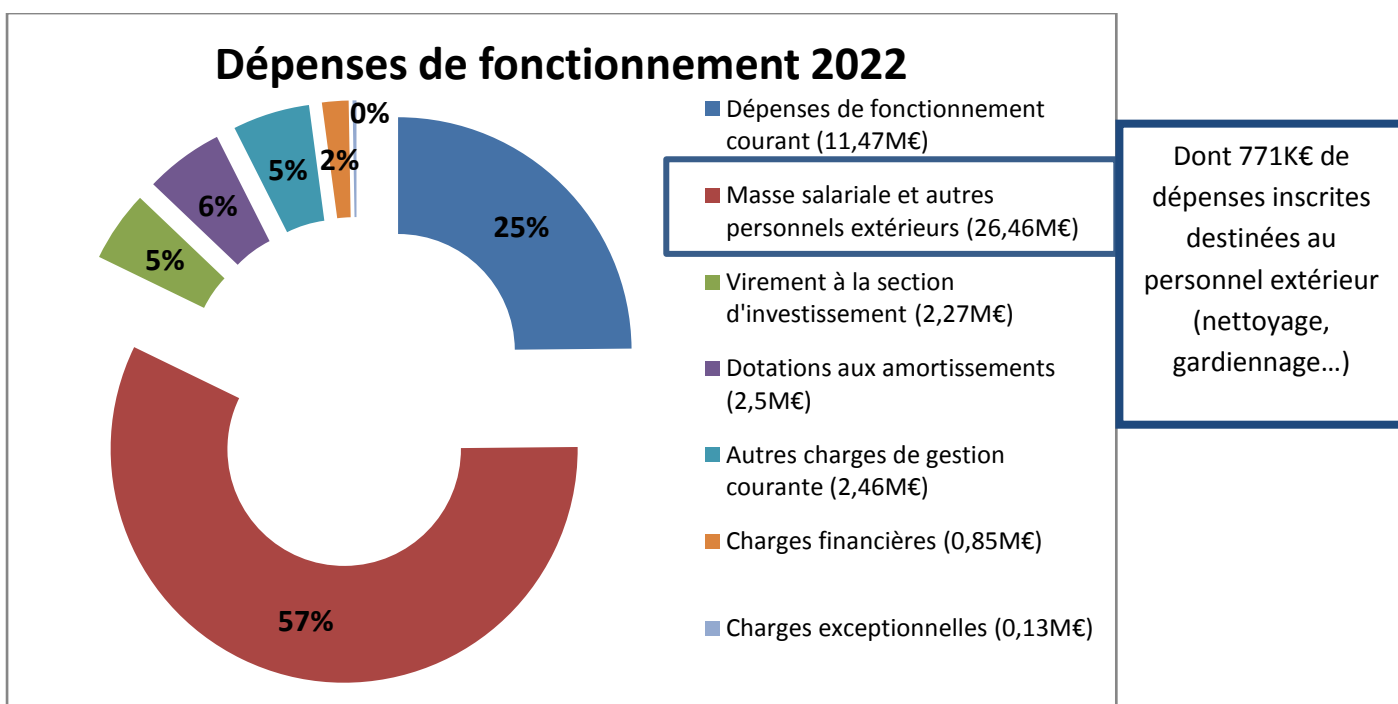


Structurellement et pour rappel, le budget de la ville est différent de celui des autres collectivités compte tenu du faible poids relatif de la fiscalité (42 % à Villiers le Bel contre 60 % environ dans les autres communes). Cette tendance s’amenuise depuis 2016, grâce aux reversements de fiscalité opérés par la communauté d’agglomération Roissy Pays de France, par le biais de l’attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) pour un total de plus de 2,4 millions d’euros.

Cette proportion moindre des recettes de fiscalité de la ville, comparativement aux dotations (par rapport aux autres collectivités), s’explique par des bases faibles, en lien avec les ressources des administrés.

II. Priorités du budget 2022

A. Section de fonctionnement



Les priorités du mandat sont confortées :

L'exercice sera marqué par une volonté renforcée de l'équipe municipale de soutenir les associations en pérennisant le fonds de soutien (80 000 €).

De nombreux dispositifs seront consolidés : la bourse bâtir son avenir (30 000 €), le fonds de participation aux habitants, les cités éducatives...

Un programme ambitieux de lutte contre les fractures numériques et plus particulièrement dans les écoles élémentaires afin de donner accès au numérique aux élèves de la ville est poursuivi avec un projet sur les cités numériques (opération de 119 000 €, subventionnée à hauteur de 73 000 €).

La mise en place progressive de la Régie de Quartier mais également des projets des centres sociaux permettront de poursuivre l'amélioration du cadre de vie et du quotidien sur le territoire communal.

Sur la Petite enfance, la mise en place des crèches éphémères et du réseau des assistantes maternelles permettront de diversifier et de renforcer l'offre de garde.

Côté festivité, suite à la réussite du feu d'artifice au marché de Noël, un nouveau feu devrait être organisé en période estivale, ainsi qu'une fête des sports.

Les principales autres mesures du budget de fonctionnement 2022 sont les suivantes :

- ❖ La fête des sports (7 000 €)
- ❖ La fête de la ville (100 000 €)
- ❖ Un projet d'occupation du terrain de foot à la Géothermie (40 000 €)
- ❖ La consolidation du dispositif « bâtir son avenir » (+ 10 000 €)
- ❖ Les cités éducatives avec de nombreuses prestations (364 000 €)
- ❖ Les 2 crèches éphémères et le réseau des assistantes maternelles (192 000 €)
- ❖ Et d'autres projets : les conséquences de l'audit jeunesse, un programme peinture dans une école (100 000 €), la remise en place du fonds de participation aux habitants, l'installation d'une régie de quartier, un possible feu d'artifice en été...

B. Section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, 5,7 millions d'euros seront consacrés aux dépenses d'investissements courants (travaux de grosses réparations des bâtiments et de la voirie), dont 1,6 millions de dépenses reportées. 14,7 M€ (dont 1,9 millions de dépenses reportées) seront réservés au financement de nouveaux équipements.

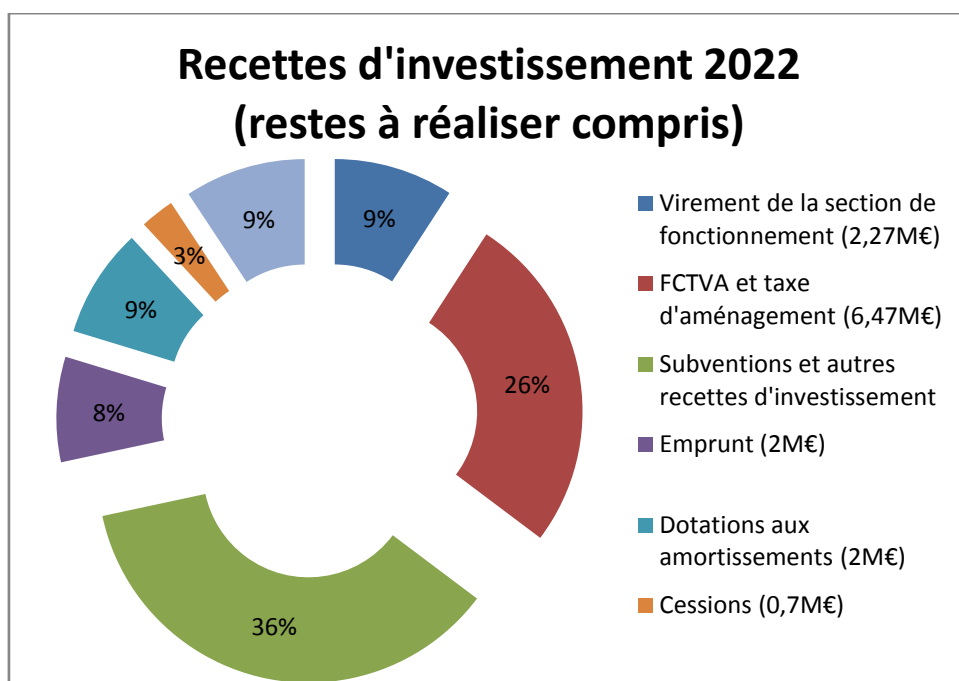
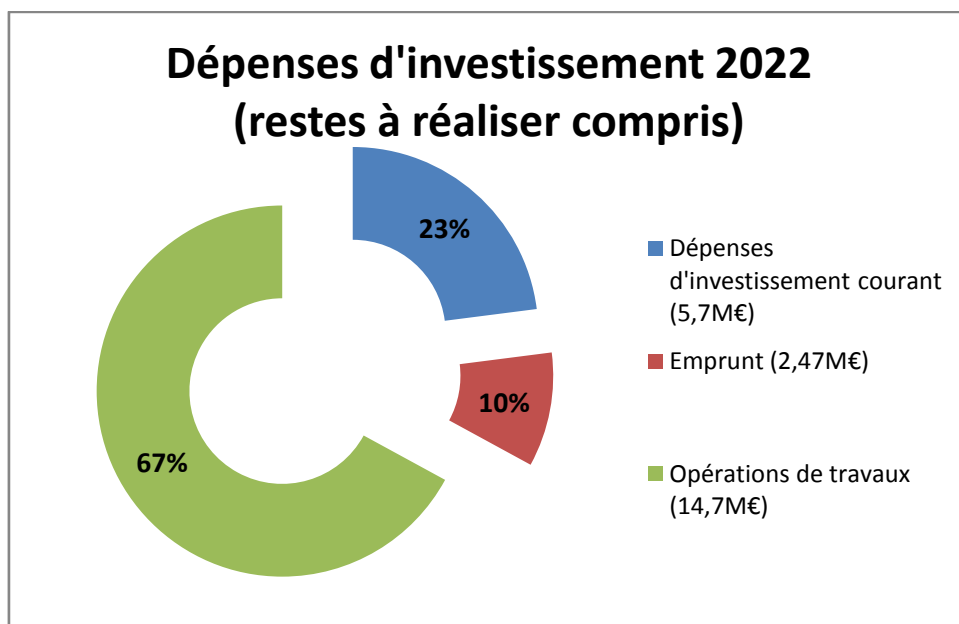
Cette année verra l'achèvement des opérations suivantes :

- La seconde phase des travaux de l'Eglise
- La seconde phase des travaux de l'hôtel de ville

Mais permettra également d'initier de nouvelles opérations telles que :

- Le gymnase Didier Vaillant
- Le groupe scolaire Maurice Bonnard
- La Maison des projets

- Les travaux d'aménagement et de voirie de l'Espace Gounod, du secteur dit des Gélinières et du secteur dit de Moscou.



III. Ressources et charges des sections de fonctionnements et d'investissement : évolution, structure

A. Section de fonctionnement

Chapitres		DEPENSES	RECETTES
002	AFFECTATION DU RESULTAT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		144 469,81 €
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRAT.PUBLIQUES LOCALE	12 716 787,40 €	260 985,00 €
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	1 307 487,15 €	
922	ENSEIGNEMENT- FORMATION	7 215 365,00 €	1 457 410,75 €
923	CULTURE	876 004,00 €	22 000,00 €
924	SPORT ET JEUNESSE	7 051 215,00 €	769 770,00 €

925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 401 098,04 €	40 000,00 €
926	FAMILLE	3 602 994,00 €	1 938 456,00 €
927	LOGEMENT	90 000,00 €	324 442,00 €
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	6 255 199,10 €	506 306,41 €
929	ACTION ECONOMIQUE		2 463 946,00 €
931	OPERATIONS FINANCIERES	848 646,28 €	421 050,00 €
932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES		22 746 201,00 €
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTÉS		15 049 694,00 €
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 509 935,00 €	
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	2 270 000,00 €	
TOTAL GENERAL		46 144 730,97 €	46 144 730,97 €

B. Section d'investissement

Chapitres		DEPENSES BUDGETEES	REPORTS	RECETTES BUDGETEES	REPORTS
001	AFFECTATION DU RESULTAT INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	2 302 768,17 €	0,00 €
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	4 191 714,25 €	741 892,48 €	1 091 661,00 €	129 295,41 €
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	62 600,00 €	101 770,92 €	0,00 €	2 295,00 €
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 079 315,00 €	239 653,78 €	146 960,99 €	0,00 €
903	CULTURE	1 376 642,27 €	228 538,12 €	1 587 168,04 €	80 470,19 €
904	SPORT ET JEUNESSE	303 976,09 €	91 275,31 €	100 096,04 €	0,00 €
906	FAMILLE	142 072,00 €	45 212,53 €	0,00 €	0,00 €
907	LOGEMENT	381 168,00 €	323 789,58 €	0,00 €	0,00 €
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	11 211 281,04 €	1 721 695,19 €	5 326 273,88 €	136 879,00 €
910		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
911	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	2 471 317,35 €	0,00 €	6 941 711,19 €	0,00 €
912	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPAT.NON AFFECTEES	0,00 €	0,00 €	1 440 000,00 €	0,00 €
914	TRANSFERTS ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	2 509 935,00 €	0,00 €
917	OPERATIONS SOUS MANDAT	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
919	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES	0,00 €	0,00 €	2 270 000,00 €	0,00 €
95	PRODUITS DES CESSIONS D' IMMOBILISATIONS	0,00 €	0,00 €	648 400,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		21 300 086,00 €	3 493 827,91€	24 444 974,31 €	348 939,60 €
		24 793 913,91 €		24 793 913,91 €	

Liste des opérations d'équipements budgétées en 2022 :

N° d'opération	Intitulé d'opération	Dépenses	Recettes
080	DEMOLITION BATIMENT	100 896 €	0 €
082	VIDEO SURVEILLANCE	83 178 €	32 270 €
089	ANRU CERISAIE-VOIRIE ESPACES PUBLICS	12 000 €	27 668 €
092	TRAVAUX D'OFFICE PERIL	80 000 €	80 000 €
096	GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON	683 975 €	393 827 €
099	EQUIPEMENT SPORTIF OWENS	800 €	169 783 €
100	MAISON DES SERVICES - TRANSFORMATION GPHILPE	1 937 €	0 €
103	CERISAIE MQ ALLENDE	360 772 €	796 478 €
105	REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	1 823 647 €	788 291 €
108	NPRU-RENOVATION MPAGNOL-CONSERVATOIRE	120 000 €	50 000 €
110	NPRU-GYMNASE DIDIER VAILLANT	1 129 999 €	458 351 €
113	ADAP DIVERS BATIMENTS	606 664 €	0 €
114	DIVERS ECOLES RESTAURATION	434 000 €	30 000 €
115	MAISON DES PROJETS	1 406 293 €	764 458 €
116	SECURISATION DES ECOLES	146 358 €	44 000 €
117	SECURISATION DES BATIMENTS	159 677 €	0 €
118	EGLISE SAINT DIDIER	1 108 652 €	1 472 082 €
120	AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	40 739 €	0 €
121	ETUDES NPNRU	71 948 €	68 000 €
122	PIA PROGRAMME INVESTISSEMENT AVENIR	146 504 €	90 000 €
123	RESEAUX FIBRE	344 718 €	147 998 €
124	RESTRUCTURATION LANGEVIN ROUSSEAU	102 540 €	42 725 €
126	PISTE D'ATHLÉTISME MARIE JOSÉ PEREC	8 602 €	0 €
128	GROUPE SCOLAIRE M BONNARD	418 509 €	157 716 €
130	REQUALIFICATION VOIRIES CHARMETTES CLAIR DE LUNE	739 000 €	0 €
132	PLAN VELO	551 587 €	190 214 €
133	CARREFOUR GIRATOIRE-P.SEMARD/HDR/CHEMIN ST-DENIS	350 000 €	0 €
134	RELOCALISATION LOCAUX CCAS	324 320 €	100 000 €
135	REHABILITATION LOCAUX CUISINE CENTRALE CARREAUX	70 000 €	0 €
136	TRAVAUX SOL GYMNASE OWENS ET MANDELA	228 062 €	114 884 €
137	AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION SECTEUR MOSCOU	1 161 180 €	845 000 €
138	AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION CH. DE MONTMORENCY	36 000 €	0 €
139	AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION QU. DES GELINIERS	687 060 €	400 000 €
141	OPERATIONS D'AMENAGEMENT NPRU	1 812 367 €	747 456 €
142	CITÉ NUMÉRIQUE	130 626 €	72 961 €

145	EGLISE - RENOVATION DE L'ORGUE	442 000 €	195 557 €
146	TERRAIN DE FOOT GEOTHERMIE	216 465 €	81 174 €
147	TERRAIN GRAND JEU PDS	100 000 €	0 €
149	AMENAGEMENT LOCAUX PM	14 000 €	0 €
151	PARVIS HOTEL DE VILLE	340 000 €	0 €
152	NUMERIQUE DES CSC	31 200 €	23 127 €
TOTAL GENERAL		16 626 276 €	8 384 019 €

IV. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

1 - Budget principal : VILLE DE VILLIERS LE BEL (BUDGET PAL)

Compte Administratif 2021 :

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT		2 302 768.17	-3 144 888.31	981 453.47
DEPENSES	22 984 410.35	15 737 705.38	3 493 827.91	3 613 543.73
RECETTES	22 984 410.35	18 040 473.55	348 939.60	4 594 997.20
FONCTIONNEMENT		5 086 181.00		-5 086 181.00
DEPENSES	46 207 985.76	44 259 902.61		1 948 083.15
RECETTES	46 207 985.76	49 346 083.61		-3 138 097.85

Budget Primitif 2022 :

SECTION	Crédits Ouverts
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	24 793 913,91 €
RECETTES	24 793 913,91 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	46 144 730,97 €
RECETTES	46 144 730,97 €

Le budget principal de la ville est voté avec reprise des résultats.

2 - Budget annexe :

La compétence assainissement a été transférée au SIAH le 01/01/2019.
La collectivité ne détient plus de budget annexe.

3 – Budget principal de la ville et budget du CCAS :

PRESENTATION AGREGEE GENERALE

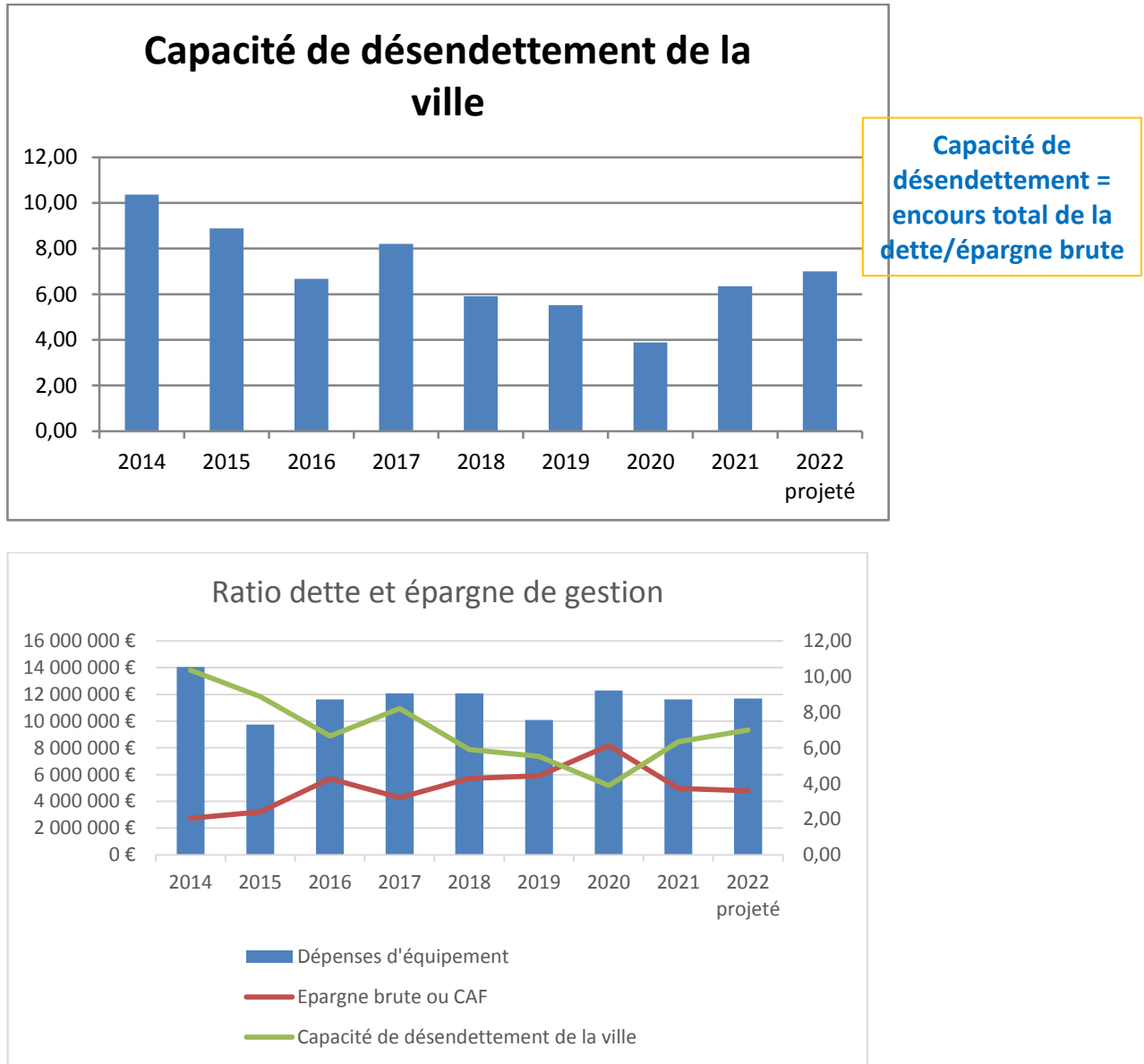
SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT		2 358 494.04	-3 144 888.31	786 394.27
DEPENSES TOTALES	23 048 542.83	15 740 868.83	3 493 827.91	3 813 846.09
Bud. Princip. + Budgets Annex	22 984 410.35	15 737 705.38	3 493 827.91	3 752 877.06
CCAS	64 132.48	3 163.45		60 969.03
Caisse des écoles				
RECETTES TOTALES	23 048 542.83	18 099 362.87	348 939.60	4 600 240.36
Bud. Princip. + Budgets Annex	22 984 410.35	18 040 473.55	348 939.60	4 594 997.20
CCAS	64 132.48	58 889.32		5 243.16
Caisse des écoles				
FONCTIONNEMENT		5 361 299.23		-5 361 299.23
DEPENSES TOTALES	48 499 048.38	46 298 822.28		2 200 226.10
Bud. Princip. + Budgets Annex	46 207 985.76	44 259 902.61		1 948 083.15
CCAS	2 291 062.62	2 038 919.67		252 142.95
Caisse des écoles				
RECETTES TOTALES	48 499 048.38	51 660 121.51		-3 161 073.13
Bud. Princip. + Budgets Annex	46 207 985.76	49 346 083.61		-3 138 097.85
CCAS	2 291 062.62	2 314 037.90		-22 975.28
Caisse des écoles				
TOTAL GENERAL		7 719 793.27	-3 144 888.31	-4 574 904.96

V. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours total de la ville au 1^{er} janvier 2022 est de 30,693 M€ et concerne 23 emprunts (en tenant compte du nouvel emprunt 2022), à taux fixes ou à taux variant en fonction du livret A. Le niveau des frais financiers pour 2022 est de 833K€ (intérêts de la dette).

VI. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la ville est de 6,35 années au 31/12/2021 :



VII. Taux d'endettement

Le taux d'endettement de la ville est de :

Taux d'endettement à la ville – 2015 à 2022

01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
74,23%	101,92%	85,17%	79,39%	72,87%	67,23%	71,11%	69,03%

Ratio encours/recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement

VIII. Niveaux des taux d'imposition

Exercices	2021	2020	2019	2018	2017	2016				
Taux			Taux voté	Taux moyen de la strate	Taux voté	Taux moyen de la strate	Taux voté	Taux moyen de la strate	Taux voté	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)		14,16%	14,16%	20,05%	14,16%	20,00%	14,16%	19,95%	14,16%	19,99%
Foncier bâti	41,06%	23,88%	20,42%	23,35%	20,42%	23,19%	20,42%	23,10%	20,42%	23,19%
Foncier non bâti	65,76%	65,76%	60,46%	54,06%	60,46%	54,25%	60,46%	54,25%	60,46%	55,24%

IX. Principaux ratios

INFORMATIONS FINANCIERES – RATIOS	Valeurs 2021	Moyennes nationales de la strate (DGCL CA2020-20 À 50 000 Hab)
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 385	1 259
2. Produit des impositions directes/Population	391	653
3. Recettes réelles de fonctionnement/Population	1674	1447
4. Dépenses d'équipement brut/Population	279	320
5. Encours de la dette/Population	1146	1011
6. Dotation globale de fonctionnement/Population	187	202
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	61,46	60,69
8. Effort fiscal(contributions directes/potentiel fiscal)	1,109	1,219
9. Dépenses réelles de fonctionnement + rembours. annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	97,13	93,02
10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	16,65	22,11
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	68,43	69,87

X. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

A. Evolution des effectifs entre 2015 et 2020 (chiffres du dernier bilan social) :

Statut / Exercices	2015	2017	2019	2020	Evolution 2019-2020
Fonctionnaires	458	439	452	421	-6,86%
Contractuels permanents	101	107	113	123	8,85%
Contractuels non permanents	100	78	150	148	-1,33%
EFFECTIF TOTAL	659	624	715	692	-3,22%

B. Evolution des dépenses de la masse salariale de 2014 à 2022 :

EVOLUTION DES DEPENSES DE LA MASSE SALARIALE DE 2014 A 2022				
Exercices	MASSE SALARIALE (total du 012)	Augmentation annuelle de la masse salariale	Remboursement de charges de personnel (013)	Total = 012-013
2022 Budgété	26 461 627 €	6,49%	2 271 236 €	24 190 391 €
2021 Réalisé	24 850 028 €	3,65%	1 704 096 €	23 145 932 €
2020 Réalisé	23 974 253 €	0,14%	2 466 883 €	21 507 370 €
2019 Réalisé	23 939 866 €	1,98%	1 613 489 €	22 326 377 €
2018 Réalisé	23 475 659 €	1,50%	1 938 756 €	21 536 903 €
2017 Réalisé	23 128 997 €	2,71%	1 858 919 €	21 270 078 €
2016 Réalisé	22 519 285 €	-0,78%	1 870 531 €	20 648 754 €
2015 Réalisé	22 695 816 €	1,65%	1 782 749 €	20 913 067 €
2014 Réalisé	22 328 334 €	5,06%	2 280 943 €	20 047 391 €

L'inscription budgétaire 2022 de la masse salariale à hauteur de 26.461.627 €, intègre :

- La revalorisation de carrière des catégories C à compter du 1^{er} janvier 2022 prévu par décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021, pour 92.214 € ;
- La revalorisation des catégories C décidée par la Municipalité permettant à l'ensemble des agents de catégories C de la collectivité de ne pas percevoir un régime indemnitaire inférieur à 200 €, pour 95.646 € ;
- La mise en place d'un complément indemnitaire annuel (seconde part du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ou RIFSEEP, pour la somme de 340.000 € (540 € par agent) ;
- Ainsi que l'indemnité inflation décidée par le Gouvernement en décembre 2021 et versée par la collectivité sur la paie de janvier pour 47.700 €, remboursé intégralement par l'Etat sur la paie de février.
- Des effectifs à taux plein conformément aux postes créés en Conseil Municipal (à ce jour, nous avons 61 postes vacants sur la collectivité) ;
- Le personnel dit extérieur, type Appel Service (association d'insertion de nettoyage des locaux) ; UPSP (entreprise de gardiennage), les intermittents... pour la somme de 771.619 €
- Le financement du centre de vaccination pour 100.000 €